

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 juillet 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six le *28 juillet* à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire

Présents : ALVARO Marie-Michèle, BRUN Michel, MAILLE Evelyne, ALTERSITZ Gilles, BROTONS Marc, RAUZY Adeline, MEJEAN Didier, CANAL Bernard, PAIHLES Corinne, HERLEMANN Virgine

Excusée : BOUTET Elisabeth

Quorum atteint. Secrétaire : BRUN Michel

1°) Approbation procès-verbal du conseil municipal du 18 juin :

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026 est approuvé. Vote : 10 pour

2°) Bail mise à disposition terrain pour antenne TOTEM :

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer le bail de portant de mise à disposition d'un terrain (parcelle B 406) avec l'entreprise TOTEM France afin d'y installer une antenne de téléphonie. Vote : 10 pour

3°) Acquisition parcelles SCI de la Gare :

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, le conseil municipal, décide de l'acquisition des parcelles appartenant à la SCI Quartier de la Gare, cadastrées A 242-243-244-251, B109-110-111-114, d'une contenance de 59 240 m2, au prix de 0.50 € le m2 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat. Les frais notariés seront à la charge de la commune. Vote :10 pour

4°) Demande subvention Fonds Vert OLD :

Madame le Maire présente, que dans le cadre de la politique nationale de planification écologique, le Gouvernement a créé un fonds d'accélération de la transition écologique, le Fonds Vert, dont l'objectif est d'offrir à toutes les collectivités les ressources nécessaires pour accélérer leur adaptation au changement climatique. Elle rappelle les actions menées depuis quelques années sur le territoire communal dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage et expose que le projet de débroussaillage initial des Zones du Loubian, Chemin des jardins, école, cimetière, citerne des aires, station d'épuration, hangar communal, dont le coût prévisionnel s'élève à 9 650 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Vert – Axe 2 – Prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention au titre du Fonds Vert – Axe 2 – Prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation, et AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier. Vote : 10 pour

5°) Taxe aménagement :

Le conseil municipal décide de reconduire ou modifier sur l'ensemble du territoire communal le taux de la taxe d'aménagement de 4%. Les abris de jardin soumis à déclaration préalable sont exonérés en totalité de la taxe d'aménagement. La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2029). Le taux pourra être modifié tous les ans. Vote :5 pour, 2 contre, 3 abstentions

6°) Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget assainissement :

Madame le maire explique au conseil municipal la nécessité pour le budget assainissement de recourir au versement d'une subvention de fonctionnement pour financer l'entretien des réseaux, les recettes d'exploitation du budget annexe sont insuffisantes pour équilibrer la section d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser pour le fonctionnement du budget annexe, une subvention de 5 000 €, la dépense sera imputée sur le budget principal article 65736212 et la recette sera imputée sur le budget annexe article 741. Vote : 10 pour

7°) Affectation personnel communal et matériel au service assainissement :

Madame le Maire propose au conseil municipal le montant de 4 900.00 € pour la mise à disposition du personnel communal et du matériel communal au service assainissement, pour l'année 2026.

Vote : 10 pour

8°) Questions diverses :

Redevance foretage carrière Fulchiron : la redevance pour le 2eme Trimestre s'élève à 68 131.19 €.

Travaux D125 : Les travaux assainissement sont terminés, le goudronnage est prévu fin juillet.

Nettoyons la Garrigue : Rendez-vous Samedi 26 septembre à 9h au foyer pour la matinée « Nettoyons la Garrigue ». Prévoir gilets jaunes et gants. Les personnes volontaires et intéressées doivent s'inscrire en mairie (0466221794 ou st-victor.mairie@wanadoo.fr) avant le 23 septembre.

Séance levée à 20h10